

Comparons donc...

La Suisse publie son premier rapport national sur l'éducation

Le premier rapport national sur l'éducation vient de paraître. Il traite de tout le système de formation, de l'école enfantine aux universités et aux hautes écoles spécialisées. Petit panorama de la situation de l'école obligatoire.

■ Le nouvel article constitutionnel sur l'éducation, voté le 21 mai 2006, donne de plus amples compétences à la Confédération: promotion de la coopération entre les cantons, surveillance de la qualité de la formation. Le monitoring de l'éducation, lancé en 2004, s'inscrit dans cette nouvelle orientation. Il se fonde sur la collecte d'informations et de statistiques ayant trait aux différents systèmes cantonaux. Piloter un système aussi éclaté que le nôtre implique une vision de son fonctionnement, de ses difficultés et de ses réussites. La Confédération et les cantons ont donc demandé un rapport circonstancié au Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation d'Aarau. L'ouvrage vient de paraître. Il décrit les divers niveaux du système de formation en fonction de trois critères imposés: l'efficacité, l'efficacité et l'égalité des chances.

L'école enfantine: bientôt obligatoire?

Les enfants commencent leurs classes enfantines à 4 ou 5 ans. Au Tessin, *la scuola dell'infanzia* débute à 3 ans. Les cantons de Genève et du Tessin scolarisent respectivement 80% et 90% des enfants âgés de 4 ans (année scolaire 2002/2003). Ce sont les pourcentages les plus élevés de Suisse. Les investissements dans le degré préscolaire varient beaucoup: de 4540 francs par élève en Appenzell Rhodes intérieures à 13235 francs à Bâle. La moyenne suisse est de 6500 francs (2003).

La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) envisage de

rendre la fréquentation de l'école enfantine obligatoire dès l'âge de 4 ans. Lucerne s'est engagé sur cette voie. Le *Kindergarten* est obligatoire pour les enfants de 5 à 6 ans. Avancer l'école enfantine à 4 ans pose le problème des horaires et des structures d'accueil. Seule *la scuola dell'infanzia* est ouverte en continu de 8 h 30 à 15 h 45. Ailleurs les situations sont contrastées entre les villes et les campagnes et, au sein des villes, entre les quartiers. A Genève, le parascolaire existe de longue date. Seules quelques communes en sont dépourvues. Autre réforme envisagée par la CDIP: la création d'un cycle élémentaire qui regroupe l'école enfantine et les deux premiers degrés de l'école primaire. C'est chose faite à Genève et certains cantons de Suisse alémanique testent cette réforme.

L'école primaire: une institution marquée du sceau des cantons

L'école primaire dure de 4 à 6 années. Seuls 3% des enfants fréquentent des écoles privées. On prévoit une baisse importante des effectifs et une croissance du pourcentage d'élèves étrangers (23% en moyenne aujourd'hui) ces prochaines années. Les classes seront de plus en plus hétérogènes (cf. graphique 1). Cette évolution soulève les questions de la formation des enseignants et de l'égalité des chances. Les enfants de la migration ont souvent des parcours scolaires heurtés. Afin de remédier à cette situation, le canton de Zurich a mis au point un indice social qui révèle les quartiers et les écoles difficiles. Ces dernières bénéficient de certains avantages: personnel supplémentaire, par exemple. Les cantons d'Argovie, de Berne, de Saint-Gall, de Soleure et de Thurgovie envisagent de faire de même.

Les enfants de la migration sont nombreux dans les classes spéciales, surtout dans les cantons de Suisse alémanique. Argovie vient en tête suivi de Schaffhouse et de Soleure. Le premier



canton romand est celui de Vaud qui occupe le 12e rang (graphique 2). Cette situation pose problème. Il est en effet démontré que les élèves qui ont des difficultés apprennent mieux dans les classes normales.

Les horaires et les plans d'études de l'école primaire sont d'une grande diversité. Le canton des Grisons est celui qui compte le plus d'heures d'enseignement (900 heures) soit quelque 200 de plus que celui d'Argovie (cf. graphique 3). La moyenne suisse est de 808 heures de cours par année (OCDE: 748 heures pour les 7 à 8 ans, 804 heures pour les 9 à 11 ans). La Suisse romande et le Tessin consacrent environ un tiers des heures à l'apprentissage des langues, un tiers aux mathématiques et à l'environnement et le dernier aux autres disciplines (arts, sport).

De l'apprentissage des langues

L'irruption de l'anglais a mis fin à toute politique concertée d'apprentissage des langues en Suisse. Les vingt-six départements de l'instruction sont divisés sur la première langue étrangère à enseigner à l'école primaire. D'une manière générale, la Suisse alémanique choisit l'anglais et la Suisse romande l'allemand. Quatorze cantons de Suisse alémanique ont fait le choix de l'anglais, qui commence en 3e année (Zurich 2e année). Les cantons bilingues (Valais, Fribourg, Berne) ont opté pour une langue nationale. Le Tessin est pilote en matière d'enseignement des langues. Depuis quelque trente ans, les élèves y apprennent le français dès la 3e année; l'allemand dès la 7e année et l'anglais dès la 8e année. Les petits Tessinois apprennent donc trois langues durant leur scolarité obligatoire. A l'inverse, les élèves argoviens n'apprennent aucune langue étrangère à l'école primaire (français en 6e année). Depuis 1998, l'apprentissage de la première langue étrangère débute en 4e année dans le canton des Grisons. Pour les enfants romanches et italophones, c'est l'allemand et, pour les germanophones l'italien. L'anglais apparaît en 7e année. A ce degré, à titre facultatif, les élèves peuvent apprendre le français, l'italien ou le romanche. Les élèves de Suisse romande commencent l'apprentissage de l'allemand en 3e année et celui de l'anglais en 7e année.

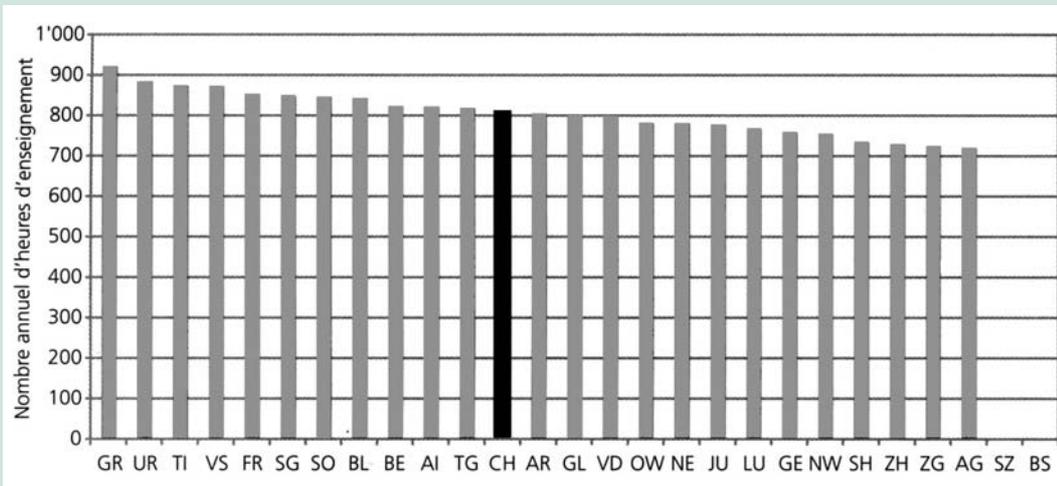
En mars 2004, la CDIP vota une stratégie d'enseignement des langues. Elle décida qu'il fallait enseigner deux langues à l'école obliga-

toire: une langue nationale et l'anglais, au plus tard en 3e et en 5e année. En 2010, tous les cantons auront introduit une langue étrangère en 3e année et en 2012 une seconde en 5e année. Les cantons sont libres de commencer par l'anglais ou par une langue nationale. La CDIP veut, par son programme d'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), adopté le 6 juin 2002, fixer les objectifs d'apprentissage dans les langues étrangères au terme de la 6e année (première langue étrangère) et de la 9e année (les deux langues étrangères).

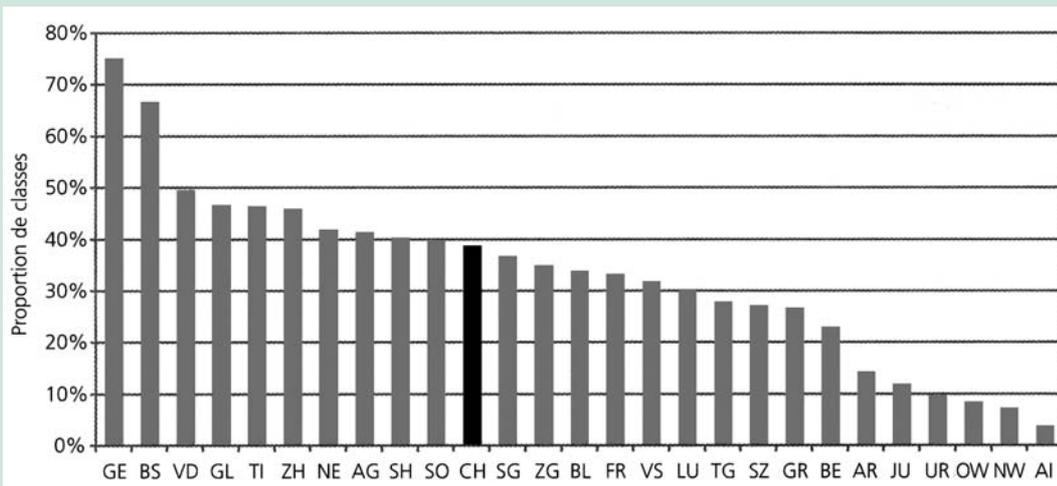
Le degré secondaire I et ses multiples modèles

La Suisse ne connaît donc guère le collège unique qui est le modèle le plus courant en Europe. Le cycle secondaire obligatoire dure de trois à cinq ans. Les cantons ont organisé ce degré à leur guise. Il existe donc un véritable foisonnement de modèles, mais l'organisation par filières prédomine. Pas de collège unique sauf dans les cantons du Tessin et du Jura où tous les élèves suivent les mêmes classes avec, toutefois, des cours à deux niveaux dans les branches principales (langues, mathématiques). La vocation du secondaire I est d'orienter et de sélectionner. Les filières à exigences élémentaires conduisent à la formation professionnelle; celles à exigences élevées au baccalauréat. Les premières sont surtout fréquentées par les élèves d'origine étrangère ou de milieux modestes et les secondes par les élèves de milieux sociaux favorisés. C'est dire qu'il n'y a guère d'égalité des chances à ce degré. Actuellement, les réformes tendent à retarder l'apparition des filières, à donner un sens nouveau à l'orientation en impliquant les élèves et les parents. On revoit aussi les plans d'études afin d'assurer à tous les élèves les connaissances minimum indispensables à toute insertion sociale.

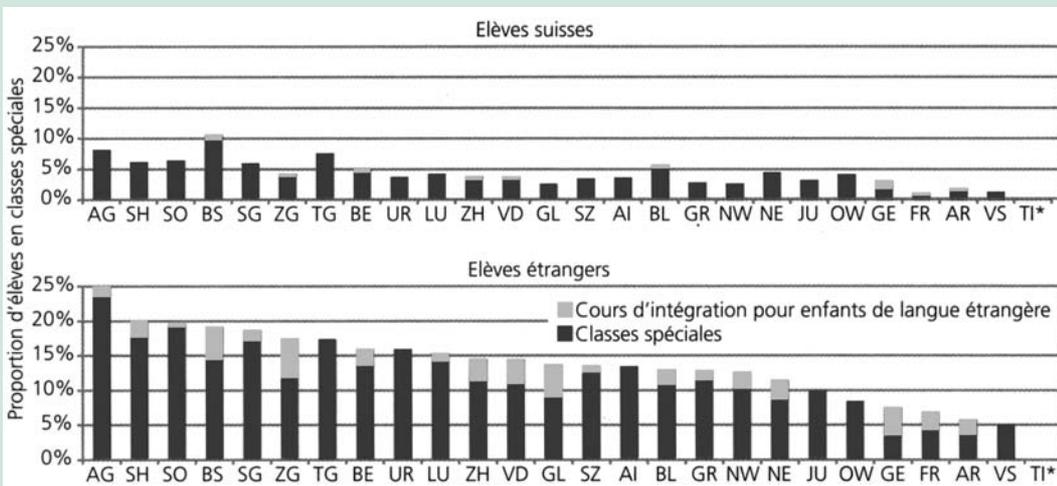
Les effectifs du secondaire I vont baisser de quelque 12% d'ici à 2014. Seuls les cantons de Genève et de Zoug connaîtront une faible hausse. Il faudra sans doute fermer des classes et des écoles, surtout dans les campagnes. Cette évolution va se conjuguer avec une hétérogénéité croissante des classes, du fait de l'accentuation des phénomènes migratoires. Le nouveau monitoring devra donc faire preuve de capacité d'anticipation et d'innovation. ■



Graphique 1
Proportion de classes très hétérogènes à l'école obligatoire en 2004/2005



Graphique 2
Proportion d'élèves en classes spéciales ou suivant des cours d'intégration pour enfants de langue étrangère, degré primaire, 2004/2005



Graphique 3
Durée moyenne d'enseignement à l'école primaire selon les cantons en 2002